



Projet pédagogique



2025/2026

1, rue St Laurent
30900 NIMES
Tel port : 06 99 38 73 32
Contact.jaures@dso.ifac.asso.fr

Table des matières

| | |
|--|----|
| <i>I. Présentation de l'organisateur IFAC</i> | 3 |
| <i>II Présentation du PEDT de la Ville</i> | 4 |
| PEDT de la ville (Projet Éducatif De Territoire) | 5 |
| <i>III Présentation du contexte de l'Accueil de Mineurs</i> | 6 |
| <i>a. Le Public</i> | 6 |
| <i>b.L'inclusion des enfants a besoins particuliers</i> | 6 |
| <i>c.Plan d'accueil individualisé</i> | 7 |
| <i>d.Les moyens matériels mis à disposition</i> | 8 |
| <i>e.Composition de l'équipe d'animation</i> | 9 |
| <i>f. Les Partenaires identifiés sur le territoire</i> | 9 |
| <i>g. Les moyens financiers</i> | 9 |
| <i>b. Les objectifs pédagogiques</i> | 10 |
| <i>d. Les critères et indicateurs d'évaluation</i> | 12 |
| <i>d. L'évaluation</i> | 14 |
| <i>e.Les relations</i> | 15 |
| ➤ <i>Relation Enfants/Enfants</i> | 15 |
| ➤ <i>Relation Adultes/Enfants</i> | 15 |
| ➤ <i>Relation Adultes /Adultes</i> | 16 |
| ➤ <i>Relation Familles</i> | 16 |
| <i>V. Projet de fonctionnement</i> | 17 |
| <i>a. Journée type</i> | 17 |
| <i>b. Les temps d'accueils</i> | 17 |
| <i>c. rassemblement</i> | 18 |
| <i>d. Temps d'activité en autonomie</i> | 18 |
| <i>e. Regroupement et présentation de la journée</i> | 18 |
| <i>f.Temps d'animation</i> | 19 |
| <i>g. Les sanitaires</i> | 19 |
| <i>h. Les temps de repas/gouter</i> | 19 |
| <i>i. Le temps de repos</i> | 20 |
| <i>j. La sieste</i> | 21 |
| <i>k. Gestion des doudous et tétines</i> | 21 |
| <i>VI. La nature des activités proposées et les conditions de sécurité</i> | 21 |

| | |
|--|-----------|
| <i>a. Projets d'animation</i> | 21 |
| <i>b. La programmation des activités</i> | 22 |
| <i>c. Les sorties La baignade et transport</i> | 22 |
| <i>1. les Sorties</i> | 22 |
| <i>2. Les baignades</i> | 23 |
| <i>3. Les transports</i> | 24 |
| <i>d. Les ateliers ressources</i> | 25 |
| <i>e. La participation des mineurs</i> | 26 |
| <i>f. Un travail particulier engagé sur trois projets au sein du Lot du Centre</i> | 26 |
| VIII. Les conditions de sécurité | 32 |
| ➤ <i>Règle de vie</i> | 33 |
| <i>c. Gestion de la chaleur/canicule</i> | 35 |
| <i>d. Plan canicule</i> | 35 |
| <i>e. Le PPMS</i> | 36 |
| <i>f. Exercice incendie</i> | 37 |

I. Présentation de l'organisateur IFAC

Association loi 1901 à but non lucratif, l'institut de formation animation et de conseil est né de la volonté de conseiller et de soutenir les collectivités locales dans leurs missions. En contribuant à l'accès aux loisirs, à l'aide aux personnes et au soutien des publics en difficulté, l'ifac s'emploie à l'amélioration des services d'animations et d'action territoriales à destination de toutes les populations (toutes tranches d'âges confondus)

Valeurs éducatives

Convaincu qu'apprendre à penser, c'est apprendre à vivre, l'IFAC accompagne la personne dans ses découvertes, dans sa capacité de choix et dans l'affirmation de son libre arbitre. L'éducation de chacun par chacun, créer du lien entre les personnes, les générations et entre les territoires. Ce sont là, les fondements et les principes d'une éducation populaire par lequel l'ifac veut développer son projet éducatif.

Projet éducatif de l'association

Le projet répond aux spécificités des structures et doit correspondre à des objectifs éducatifs clairement définis : l'apprentissage à l'autonomie, à la responsabilisation, à la socialisation, le développement de la créativité et de l'imaginaire, l'approche du milieu sportif et culturel, l'accompagnement dans l'épanouissement personnel en fonction des besoins particuliers : âge et comportements physiques, affectifs et relationnels

IFAC Nîmes

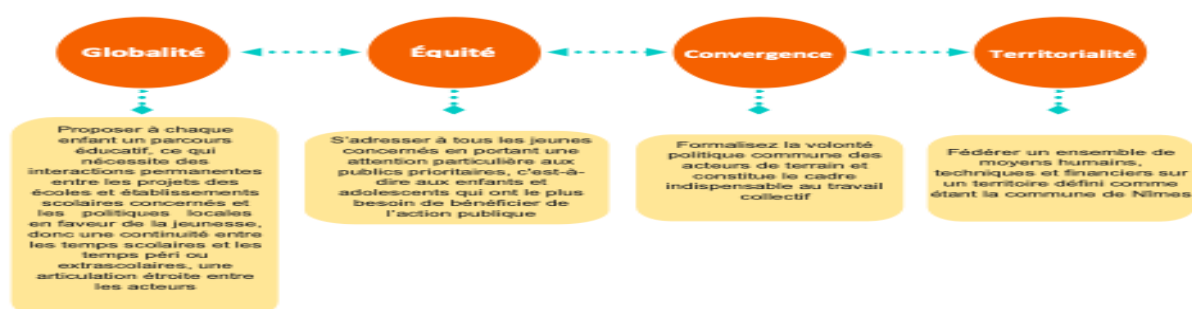
Depuis 2003, l'Ifac gère les accueils collectifs à caractère éducatif de mineur (ACCEM) de la Ville de Nîmes, à savoir une douzaine de structures.

Son rôle

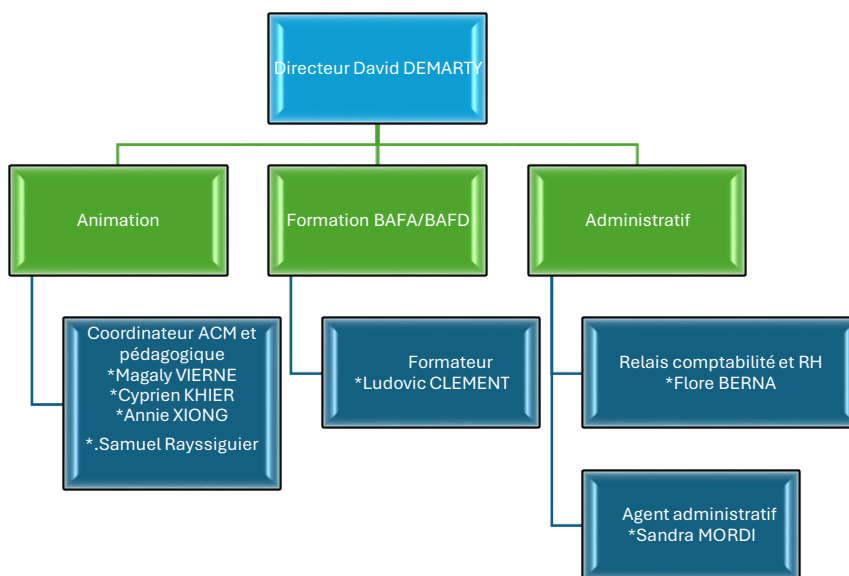
Le prestataire de service à la responsabilité de mettre en place les moyens humains (recrutement, gestion et suivi du personnel...) les moyens pédagogiques (projet, budget, communication...) l'organisation administrative (juridique, assurance...) afin d'organiser au mieux le fonctionnement des A. C.C.E.M. (Accueil collectif à caractère éducatif de mineurs)

S'ajoute à cela des missions d'organisation de séjours et de classes transplantées tout au long de l'année.

L'Ifac propose sur toutes les vacances scolaires des stages de formation au BAFA et au BAFD sur toute la région



Organigramme de la structure organisatrice



II Présentation du PEDT de la Ville

Nîmes, ville amie des enfants

La Ville de Nîmes a obtenu le renouvellement du label « Ville amie des enfants » décerné par l'Unicef.

Une reconnaissance qui souligne l'investissement massif de la ville dans les domaines de la culture, du sport, des jeux ou des loisirs. La Ville favorise l'accès de tous les enfants et adolescents du territoire à l'ensemble de ses équipements sportifs et culturels, et leur propose des activités ludiques, le plus souvent gratuites.

La municipalité assure le traitement des dossiers d'inscription des enfants, détermine la tarification de la prestation et perçoit la participation des familles, fixée par une décision municipale, révisable chaque année. Elle fixe également les règles de fonctionnement des accueils de loisirs municipaux.

Le service Action éducatif

Le service Action éducatif contrôle et assure un suivi du marché pour la gestion des ACCEM. (Ce service est aussi un interlocuteur pour les directeurs de l'accueil de loisirs, lors de questionnement et/ou difficulté rencontrée sur une inscription.)

Les A.C.C E M disposent d'infra structure municipale gratuite les piscines (Pablo Neruda, fenouillet, Iris et Aquatropic) et les complexes sportifs (Marcel Rouvière, la bastide, gymnase...)

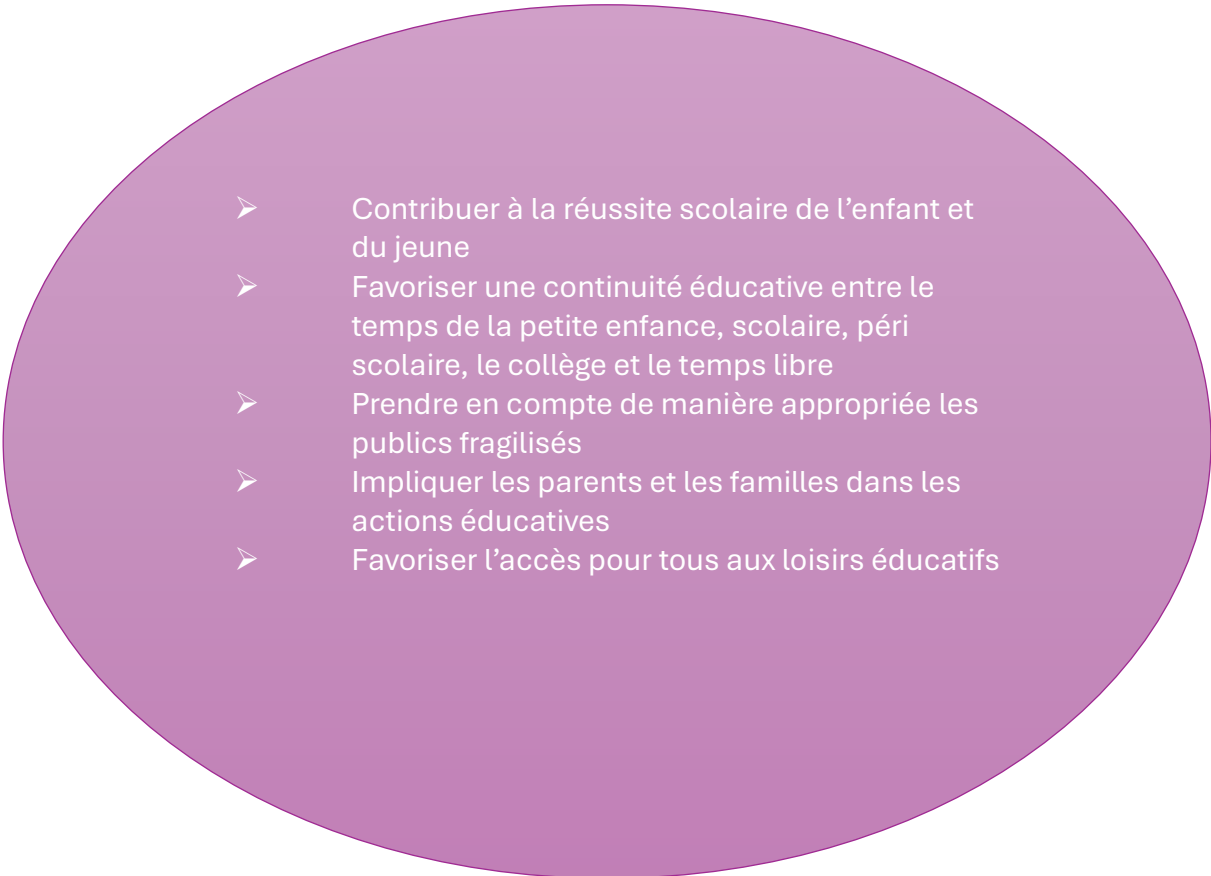
PEDT de la ville (Projet Éducatif De Territoire)

Le Projet Éducatif Territorial (P.E.D.T - nouveau nom du Projet Éducatif Local défini antérieurement) est l'expression écrite de la politique éducative partagée conduite à l'échelle de la ville, qui s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des acteurs. Il constitue le cadre fondamental de la politique contractuelle et partenariale de la Ville pour d'une part, proposer une offre éducative multiforme sur l'ensemble du territoire communal et d'autre part pour lutter contre la marginalisation de certains territoires.

Le PEDT est le lien entre les projets d'écoles et l'ensemble des propositions éducatives que le territoire peut offrir sur les temps périscolaires. Il propose à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et adapté à ses besoins.

- Proposer une offre éducative diversifiée sur l'ensemble du territoire communal.
- Repenser les questions éducatives en faveur de tous les enfants, notamment ceux des quartiers fragilisés, promouvoir la réussite en particulier au plan scolaire et l'épanouissement des enfants et des jeunes dans la cohérence de l'action publique.
- Mettre en cohérence toutes les interventions municipales afin d'améliorer la productivité et l'efficacité de l'effort de la ville.

Ses objectifs :

- 
- Contribuer à la réussite scolaire de l'enfant et du jeune
 - Favoriser une continuité éducative entre le temps de la petite enfance, scolaire, périscolaire, le collège et le temps libre
 - Prendre en compte de manière appropriée les publics fragilisés
 - Impliquer les parents et les familles dans les actions éducatives
 - Favoriser l'accès pour tous aux loisirs éducatifs

III Présentation du contexte de l'Accueil de Mineurs

a. Le Public

L'accueil de loisirs Jean-Jaurès, désormais désigné « Accueil Collectif à Caractère Éducatif de Mineurs » (ACCEM), est un accueil collectif sans hébergement, réglementé et contrôlé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Ces structures, encadrées par un personnel qualifié, sont des espaces éducatifs et dynamiques, où se mêlent activités collectives organisées et moments de détente, dans le cadre d'un projet éducatif et pédagogique.

Situé au cœur de Nîmes, en Occitanie, sur le boulevard Jean Jaurès, l'ACCEM Jean-Jaurès accueille des enfants de 3 à 6 ans les mercredis et durant les petites vacances, grâce à un agrément jeunesse et sport. Il dessert principalement les quartiers Jean Jaurès, Puech du Teil, Tour Magne, Révolution, les Alouettes, la Cigale, Capouchiné ainsi que les routes de Sauve et d'Alès. Quelques familles du quartier Gambetta y sont également inscrites.

L'ACM partage ses locaux avec l'école et les ALAE (Accueils de Loisirs Associés à l'École). Il est implanté au rez-de-chaussée de l'école maternelle, tandis que l'école primaire occupe l'étage. Sa capacité d'accueil est de 40 enfants.

L'environnement immédiat du centre offre de nombreuses opportunités. À proximité, le Jardin de la Fontaine constitue un espace naturel idéal pour les activités de plein air. Les enfants ont également accès au théâtre Télémac, à la grande bibliothèque Carré d'Art et au musée de la Maison Carrée. Plus loin, sur l'avenue Jean Jaurès, le complexe sportif Pablo Neruda abrite le théâtre Christian Ligier.

Enfin, la localisation de l'ACM facilite l'exploration du centre-ville et de ses nombreux musées, dont le Musée des Cultures Taurines et le musée de la Romanité, offrant ainsi un cadre propice à l'éveil culturel des enfants.

b.L'inclusion des enfants a besoins particuliers

Depuis de nombreuses années, les ACCEM de Nîmes accueillent régulièrement des enfants dont l'accueil nécessite un protocole particulier afin de favoriser leur inclusion.

Afin de permettre à des enfants porteurs de handicaps d'intégrer dans les meilleures conditions les centres de loisirs. Un travail, en association avec les parents, les équipes éducatives de l'enfant, les professionnels de santé, coordonné par un représentant de la Ville de Nîmes, un membre de la coordination IFAC et le directeur de la structure est mis en place à chaque accueil avec les équipes des centres de loisirs.

Avant

Un recueil d'information est rempli par la famille et un professionnel qui suit l'enfant. Une rencontre a lieu entre les différents partenaires en présence de l'enfant. Dans un premier temps,

on parle de l'enfant (qui il est ?) dans un deuxième temps, on définit les modalités d'accueil (quand débute l'accueil ? Fréquence ? Progression ?).

Pendant

L'animateur devient Co-éducateur, et doit écrire les événements positifs et négatifs dans un cahier individuel de suivi. L'idée est de retranscrire l'expérience que l'enfant vit dans le centre de loisirs de s'appuyer sur la vision qu'a l'équipe d'animation afin de pouvoir retravailler sur son projet d'accueil si nécessaire.

Après

L'équipe aura à remplir un document appelé « perception et évaluation » à transmettre au directeur du centre.

Un travail avec l'équipe d'animation sera effectué lors d'une réunion de préparation pour préparer l'accueil des différents enfants l'été. Un animateur peut être embauché pour renforcer l'équipe d'animation.

c. Plan d'accueil individualisé

C'est un document qui permet, à la demande des familles, d'autoriser une prise de médicaments lors de l'accueil d'un mineur dans une collectivité.

Un accueil individualisé sera aussi mis en place pour les enfants ayant besoin d'un régime alimentaire (allergies), de soins, un traitement médicamenteux oral, inhalé, auto-injectable ou un aménagement spécifique sur les temps de loisirs et autre.

Le PAI met en relation : les parents, l'enfant, le médecin/l'infirmière et l'équipe pédagogique. En cas d'allergie alimentaire diagnostiquée, quel que soit le type d'allergie ou de symptômes, il sera demandé aux parents de fournir un panier-repas.

Au sein de la structure, les paniers-repas seront réceptionnés et conservés au réfrigérateur à l'abri de tout contact avec d'autres aliments.

EN AUCUN CAS L'ENFANT NE DOIT MANGER UN ALIMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS.

La trousse de soins d'un PAI doit être facilement identifiable (nom et photo de l'enfant)

Suivre l'enfant dans ses déplacements (sortie, cour, salle, etc.).

Être accessible à tout moment et l'équipe doit savoir où elle doit être rangée.

Contenir les médicaments indispensables (non périmé) et leur protocole d'administration (connu de tous)

Contenir le PAI (numéro des parents, médecin traitant et le protocole d'urgence) Les injections ne sont préconisées que lorsqu'il y a un risque vital immédiat ou à court terme. Les parents doivent fournir le traitement nécessaire avec le protocole à suivre pour assurer la sécurité de l'enfant en cas de besoin urgent

d. Les moyens matériels mis à disposition

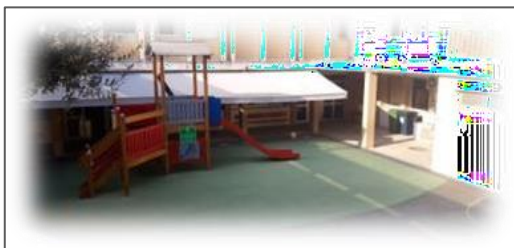
Espaces intérieurs

- 🏠 2 grandes salles d'activités : partagées avec l'école et l'ALAE
- 🛏️ 1 salle de sieste
- 💻 1 bureau de direction : également utilisé comme salle d'accueil des parents et régie pour le matériel fongible
- ☕ 1 tisanerie : utilisée comme salle de réunion
- 🚻 Sanitaires adaptés aux maternels : vétustes
- 🚻 1 sanitaire adulte
- 🍽️ 1 réfectoire
- 🚿 1 douche



Espaces extérieurs

- 🚻 Sanitaires maternels
- ☔ 1 préau
- 🏠 1 accès à la cour des primaires
- 🎠 1 petite cour goudronnée avec un toboggan



e. Composition de l'équipe d'animation

L'équipe d'animation se compose :

| Les Mercredis | Les Petites Vacances |
|--|-------------------------------------|
| 1 directrice Bafd /Stagiaire BPJEPS | 1 directrice Bafd /Stagiaire BPJEPS |
| 2 CDI 1 CDU | 2 CDI 3 CEE |

f. Les Partenaires identifiés sur le territoire

Nous travaillons en étroite collaboration avec plusieurs partenaires qui sont :

- Service action éducatif
- Service Allo bâtiment (réparation)
- Service festivités (table/barrière)
- Dupont Prestataire de la ville de Nîmes qui à la gestion de la restauration-école / ACCEM
- Société ECS environnement clean service est le prestataire de la ville de Nîmes pour la gestion de l'entretien des locaux
- Environnement culturel nîmois (musée, monuments, théâtres)
- Prestataire Keolis (bus)
- Toutes les piscines
- Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)
- Les centres ressources (Marie Curie, Mas Boulbon et René Char)

g. Les moyens financiers

Notre budget pédagogique varie selon la fréquentation de la structure, nous disposons de :
3 euros par enfant et par jour les périodes de vacances scolaires

Nous avons la gratuité pour les piscines de la ville de Nîmes (Pablo Neruda, Fenouillet, Iris) et des structures telles que certains théâtres et les complexes sportifs (Marcel Rouvière, la Bastide ...)

La coordination de l'IFAC a également un budget qui peut servir à financer des trajets en Bus comme des déplacements piscine et centres ressources (Mas Boulbon, René Char)

IV. Projections des Objectifs

a. Diagnostic du public (en cours)

Le centre Jean Jaurès accueille une population d'enfants âgés de 3 à 6 ans, issus de différents quartiers de Nîmes tels que Jean Jaurès, Puech du Teil, Tour Magne, Révolution, les Alouettes, la Cigale, Capouchiné ou encore les routes de Sauve et d'Alès. Quelques familles du quartier Gambetta y sont également inscrites. Les enfants proviennent principalement des écoles maternelles Jean Jaurès, Françoise Dolto, Pauline Kergomard ainsi que d'autres établissements du secteur, ce qui renforce la diversité sociale et culturelle de l'accueil. Cette mixité favorise l'apprentissage du vivre-ensemble et contribue au développement des compétences sociales dès le plus jeune âge.

L'environnement immédiat constitue un atout majeur. La proximité directe du Jardin de la Fontaine permet de proposer régulièrement des activités de plein air, dans un cadre naturel et sécurisé, répondant aux besoins de motricité, de découverte et de contact avec la nature des enfants. De plus, la présence de nombreuses structures culturelles et sportives, comme les musées, théâtres, bibliothèques ou complexes sportifs, offre des opportunités variées pour stimuler la curiosité, la créativité et l'ouverture culturelle des enfants. Sa localisation centrale facilite également l'accessibilité et renforce les possibilités de partenariats avec diverses institutions locales.

L'accueil se veut inclusif et prend en compte des enfants ayant des besoins spécifiques, garantissant à chacun un accompagnement adapté et bienveillant. L'ouverture régulière les mercredis et durant les vacances scolaires assure par ailleurs une continuité éducative et un soutien aux familles. Cependant, certains constats pédagogiques ressortent : les plus jeunes présentent un manque d'autonomie, lié notamment à l'accueil d'enfants de trois ans, et certains enfants rencontrent encore des difficultés dans le respect des règles collectives.

Dans l'ensemble, l'ACCEM Jean Jaurès bénéficie d'un cadre riche et favorable au développement global des enfants. Sa mixité sociale, son ouverture culturelle, l'accès privilégié au Jardin de la Fontaine et son ancrage dans la vie locale en font un lieu d'épanouissement essentiel. Les priorités éducatives porteront sur l'acquisition de l'autonomie, la socialisation et l'appropriation des règles de vie commune, tout en valorisant les atouts de son environnement.

b. Les objectifs pédagogiques

Nos intentions éducatives s'inscrivent dans le cadre du projet éducatif et répondent aux spécificités de l'accueil de loisirs maternel. Elles visent à :

- Favoriser l'autonomie des enfants,
- Encourager la responsabilisation,
- Développer la socialisation et le respect des règles,
- Stimuler la créativité et l'imaginaire,
- Ouvrir les enfants au milieu sportif et culturel,
- Accompagner chacun dans son épanouissement personnel selon ses besoins et son rythme.

Le projet doit favoriser la mixité sociale et doit permettre à l'enfant de mieux appréhender sa ville et son environnement.

L'enfant et ses besoins chez les enfants d'âge maternel

Les enfants d'âge maternel ont des besoins spécifiques qui soutiennent leur développement dans divers domaines. Voici les principaux besoins à prendre en compte pour leur bien-être :

⇒ **Imaginaire :**

- Les enfants aiment les histoires invraisemblables et les jeux symboliques. Cela stimule leur imagination et les aide à comprendre leurs émotions et à se socialiser.

⇒ **Dynamisme :**

- Ils ont un besoin constant de bouger (courir, sauter, grimper) pour développer leur motricité, leur coordination et tester leurs limites physiques.

⇒ **Découverte du monde :**

- L'enfant explore son environnement à travers ses sens (toucher, voir, entendre). Cela l'aide à comprendre des notions comme la matière, l'espace et le temps.

⇒ **Découverte de soi et des autres :**

- Il apprend à interagir avec les autres, à partager, et à comprendre les règles sociales. C'est la période où il commence à sortir de son égocentrisme.

⇒ **Découverte de son corps :**

- L'enfant prend conscience de son corps, de ses capacités et commence à comprendre les différences entre

c. Les objectifs fixés pour ce public se traduisent par des actions concrètes :

| Objectifs généraux | Objectifs opérationnels | Objectifs pédagogiques |
|-----------------------------------|---|---|
| Favoriser l'autonomie des enfants | Accompagner l'enfant à faire seul | S'habiller ou se dévêtir seul Arriver à mettre ses chaussures tout seul |
| | Accompagner l'enfant être autonome à la cantine | Amener l'enfant à bien utiliser ses couverts Amener l'enfant à couper ses aliments tout seul Amener l'enfant à jeter ses déchets et débarrasser son assiette tout seul |
| | Proposer des ateliers où l'enfant peut faire sans l'aide des animateurs | Amener l'enfant à lire un livre seul Amener l'enfant à réaliser un puzzle sans aide Amener l'enfant à dessiner seul en utilisant son imaginaire |
| | Amener l'enfant à ranger son activité en fin d'atelier | Amener l'enfant à participer au rangement de l'atelier Créer un espace où l'enfant peut sortir et ranger lui-même le matériel (ex : crayon, feutre, gommette, feuilles...) |

| | | |
|--|--|--|
| Former les enfants à être acteurs de leur hygiène et de leur santé | Amener l'enfant à être acteur de son hygiène corporelle et de sa santé | Amener l'enfant à se laver les mains correctement sans aide (lever les manches, prendre du savon, frotter, se rincer, se sécher) |
| | Amener l'enfant à être autonome dans les sanitaires | Savoir se laver les mains tout seul Être autonome dans les sanitaires (prendre du papier toilette, tirer la chasse...) |
| Favoriser et l'apprentissage de la vie en collectivité | Favoriser l'écoute et le respect d'autrui | Respecter les règles de vie L'enfant s'exprime et respecte l'expression du groupe lors de la mise en place de forum de discussion |
| | Favoriser la coopération entre les enfants | L'enfant est capable de participer à des jeux collectifs Les enfants s'entraident entre eux |
| Susciter et favoriser l'initiation et la découverte | Amener l'enfant à découvrir et vivre différentes thématiques | L'enfant a-t-il participé aux activités manuelles et physiques ? L'enfant a-t-il participé à un grand jeu ? L'enfant a-t-il participé à différentes sorties? |

d. Les critères et indicateurs d'évaluation

Les objectifs pédagogiques ne peuvent pas être évalués de manière uniforme. C'est pourquoi plusieurs échelles d'évaluation sont utilisées en fonction des compétences à observer :

Échelle d'évaluation :

- ⇒ L'enfant le fait seul / l'enfant le fait avec l'aide de l'adulte / l'enfant ne le fait pas du tout
- ⇒ Acquis / en cours d'acquisition / non acquis
- ⇒ Oui/ non / en cours d'adaptation
- ⇒ Oui / non / pas mis en place sur la période évaluée.

De même les couleurs sont utilisées afin de pouvoir suivre l'évolution par rapport aux périodes précédentes utilisées :

Acquis / **Non Acquis** / **En cours d'acquisition (ECD)**

Outils d'évaluation

Pour garantir un suivi précis et cohérent de la progression des enfants, plusieurs outils sont utilisés :

- Grille d'observation : Chaque animateur renseigne une grille où sont notés les progrès des enfants sur des compétences spécifiques

- Cahier de suivi : Un carnet individuel peut être utilisé pour consigner les réussites et les besoins d'accompagnement spécifiques.
- Temps d'échange en équipe : Des bilans hebdomadaires permettent d'ajuster les interventions des animateurs et de repérer d'éventuelles difficultés.
- Retour des enfants et prise en compte du ressenti : Forums, discussions et temps de parole permettent aux enfants d'exprimer ce qu'ils ont aimé, ce qu'ils aimeraient améliorer ou ce qui leur a posé difficulté.

Objectif N°1 Favoriser l'autonomie des enfants  En cours  Non validé  Validé

| Objet Pédagogique | Objectif Opérationnel | 3 ans | 4 ans | 5 ans | Commentaires |
|---|--|-------|-------|-------|--------------|
| Accompagner l'enfant à être autonome à la cantine | Amener l'enfant à bien utiliser ses couverts | | | | |
| | Amener l'enfant à jeter ses déchets et débarrasser son assiette tout seul | | | | |
| | Amener l'enfant à couper ses aliments tout seul | | | | |
| Proposer des ateliers ou l'enfant peut faire sans l'aide des animateurs | Amener l'enfant à réaliser un puzzle sans Aide | | | | |
| | Amener l'enfant à dessiner Seul en utilisant son imaginaire | | | | |
| Ranger en fin d'atelier | Participer au rangement de l'atelier | | | | |
| | Sortir et ranger le matériel soi-même (ex : crayon, gommette, feuilles...) | | | | |
| Accompagner l'enfant à faire seul | S'habiller ou se dévêtir seul | | | | |
| | Mettre ses chaussures tout seul | | | | |

Objectif N°2 Former les enfants à être acteurs de leur hygiène et de leur santé

| Objet Pédagogique | Objectif Opérationnel | 3 ans | 4 ans | 5 ans | Commentaires |
|--|--|-------|-------|-------|--------------|
| Amener l'enfant à être acteur de son hygiène corporelle et de sa santé | Se laver les mains correctement sans aide | | | | |
| Amener l'enfant à être autonome dans les sanitaires | Être autonome dans les sanitaires (prendre du papier toilette, tirer la chasse...) | | | | |

Objectif N°3 Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité

| Objet Pédagogique | Objectif Opérationnel | 3 ans | 4 ans | 5 ans | Commentaires |
|--|---|-------|-------|-------|--------------|
| Favoriser l'écoute et le respect d'autrui | Respecter les règles de vie | | | | |
| | L'enfant s'exprime et respecte l'expression du groupe lors de la mise en place de forum de discussion | | | | |
| Favoriser la coopération entre les enfants | L'enfant est capable de participer à des jeux collectifs | | | | |
| | Les enfants s'entraident entre eux | | | | |

Objectif N°4 Susciter et favoriser l'initiation et la découverte

| Objet Pédagogique | Objectif Opérationnel | 3 ans | 4 ans | 5 ans | Commentaires |
|--|--|-------|-------|-------|--------------|
| | L'enfant a-t-il participé aux activités manuelles et physiques ? | | | | |
| Amener l'enfant à découvrir et vivre différentes thématiques | L'enfant a-t-il participé à un grand jeu ? | | | | |
| | | | | | |
| | L'enfant a-t-il participé à Différentes sorties ? | | | | |

d. L'évaluation

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions et de vérifier la pertinence et la cohérence du projet en référence au projet éducatif.

Avec les enfants

- Des temps d'échange sont organisés quotidiennement (discussions collectives, individuelles, forums de parole) afin de recueillir leur ressenti sur les activités réalisées. Ces retours permettent d'adapter les propositions pédagogiques en fonction de leurs envies et de leur bien-être.

Avec l'équipe d'animation

- Des bilans hebdomadaires sont réalisés pour échanger sur les observations des enfants, ajuster l'accompagnement et améliorer la mise en place des activités.

Avec les familles

- Des temps d'échange informels lors des accueils permettent également de discuter des attentes et des besoins spécifiques de chaque famille.

L'objectif de cette évaluation est d'assurer une amélioration continue du projet pédagogique, afin que chaque enfant évolue dans un environnement adapté, sécurisé et stimulant.

e. Les relations

➤ Relation Enfants/Enfants

Il est essentiel que les enfants évoluent dans un environnement de bienveillance, de respect, d'entraide et de coopération au sein du centre de loisirs. Cette expérience de vie en collectivité offre aux enfants la possibilité de découvrir de nouvelles perspectives et de développer leurs habiletés sociales dans un cadre différent de celui de l'école.

À cet âge, les enfants sont naturellement centrés sur eux-mêmes et peuvent avoir du mal à comprendre le partage et à respecter l'individualité de leur entourage. L'équipe pédagogique a pour mission de les aider à apprendre le sens du partage, le respect de l'autre et des différences, et de les guider sur le chemin de la socialisation.

Pour favoriser le développement de ces compétences sociales, il est important de créer des moments dédiés aux échanges et aux partenariats entre les enfants. Ces occasions leur permettent d'apprendre à travailler ensemble, à résoudre des problèmes de manière collaborative et à développer leur empathie envers les autres.

En encourageant la coopération et l'entraide, l'équipe pédagogique crée un environnement propice à l'épanouissement personnel et social des enfants, où chacun se sent valorisé et intégré dans le groupe.

➤ Relation Adultes/Enfants

Les relations entre adultes et enfants revêtent une importance particulière dans le cadre du centre de loisirs. Les enfants ont besoin d'interagir avec des adultes bienveillants, disposés à les écouter et à les conseiller. Cette relation ne se limite pas à la parole, mais englobe également l'attitude, le regard, l'expression faciale et le ton de voix.

Il est essentiel que les adultes évitent d'établir une relation de dominance avec les enfants et veillent à leur parler individuellement plutôt qu'exclusivement en groupe. Les règles de respect

doivent être strictement appliquées pour éviter tout comportement inapproprié comme les insultes ou le mépris.

L'équipe pédagogique doit collaborer étroitement pour instaurer un climat de respect mutuel. Les animateurs sont responsables de la sécurité des enfants en toutes circonstances et doivent être disponibles pour eux.

Les animateurs accompagnent les enfants dans leur vie quotidienne, les aidant à apprendre, comprendre et agir. Ils doivent être conscients de l'image qu'ils renvoient et veiller à être des modèles positifs.

Au début de chaque période, les règles de vie et de fonctionnement en collectivité sont établies avec la participation des enfants, guidés par les animateurs. Ces règles sont conçues pour assurer le respect de soi-même, des autres et de l'environnement, et sont présentées de manière accessible aux enfants.

En cas de non-respect des règles, les animateurs interviennent en expliquant clairement à l'enfant pourquoi son comportement est inacceptable et en lui accordant un temps de réflexion. En cas de conflit, ils dialoguent avec les enfants pour trouver des solutions.

Les animateurs doivent être présents pour assister les enfants dans leur autonomie tout en veillant à ne pas utiliser de vocabulaire dévalorisant ou discriminatoire. Ils doivent reconnaître l'individualité de chaque enfant et adapter leur approche en conséquence, en offrant un soutien particulier aux enfants en difficulté, sans les stigmatiser.

➤ *Relation Adultes /Adultes*

Il est important que chaque animateur se sente bien dans l'équipe, où tout le monde joue un rôle. Chacun peut proposer des idées et participer aux activités de l'équipe. Les conflits entre adultes sont gérés par les animateurs.

C'est aussi important que l'ambiance entre collègues soit agréable. Même si c'est surtout au directeur de s'en occuper, chaque membre de l'équipe doit aider à ce que tout le monde se sente bien. On organise des moments pour se retrouver, discuter et partager ensemble, comme les pauses café.

Pour que tout se passe bien, chaque animateur doit participer à ces moments de convivialité, être ouvert à discuter et respecter les autres. Il est important de bien se comprendre et de se soutenir.

Chaque membre de l'équipe doit savoir où se trouvent les autres. En cas de conflit, on parle pour trouver une solution. Si ça ne marche pas, on en parle avec le directeur.

Le directeur est là pour discuter avec les parents et l'équipe sur ce qui se passe au centre. On organise aussi des réunions pour discuter ensemble de ce qui se passe.

➤ *Relation Familles*

Les relations avec les familles sont d'une importance capitale dans notre approche éducative. L'équipe pédagogique s'engage à communiquer régulièrement avec les parents pour instaurer un climat de confiance et les rassurer quant au bien-être de leurs enfants. Nous assurons la gestion des moments d'accueil et de contact de manière chaleureuse et attentive.

Nous informons également les parents sur la journée de leur enfant, en partageant les plannings des activités et en leur fournissant des détails sur le déroulement quotidien, y compris les sorties et autres événements.

Dans cet esprit, nous accueillons les parents avec la même convivialité que nous réservons aux enfants. Notre objectif est de leur offrir un accueil chaleureux et de les informer sur nos pratiques pédagogiques, en les impliquant dans les actions éducatives.

Ainsi, nous veillons à informer et accompagner les familles sur le contenu des journées, que ce soit de manière orale, par la diffusion et l'affichage des plannings d'activités, etc. Toute l'équipe pédagogique est en contact quotidien avec les familles. Nous considérons essentiel de construire une relation de confiance pour que les parents se sentent en sécurité, tant sur le plan physique qu'affectif, en laissant leurs enfants entre nos mains. Nous nous engageons donc à être à l'écoute et attentifs aux demandes des parents, en répondant dans la mesure du possible à leurs besoins ou en les orientant vers la direction si nécessaire.

V. Projet de fonctionnement

a. Journée type

7h30-9h00 : Accueil des enfants et des familles

9h00-9h15 : Rituel rassemblement (chant, éveil corporels)

9h15-9h30 : Temps libre

9h30-11h10 : Présentation des activités et temps d'animation

11h15-11h30/12h20 : Temps libre et repas

13h30-14h30 : Temps calme animé

14h30-15h30 /16h : Activité et temps libre

13h30-15h00 temps de sieste pour les plus petits

16h00-16h30 : Gouter

16h30-17h00 : Temps libre et forums de la journée

17h00-18h30 : Temps d'accueil

b. Les temps d'accueils

Accueil du matin

Les animateurs seront présents dès 7h30 afin de préparer l'arrivée des enfants et de leurs parents. La salle de motricité, aménagée avec soin, servira d'espace principal. Pour offrir un cadre chaleureux et stimulant, coins de jeux et livres seront installés, favorisant détente et éveil.

Dès l'arrivée des familles, un animateur ou la direction sera chargé du registre de présence, garantissant une prise en charge rigoureuse des enfants en notant :

- Le nom de l'enfant pour assurer un suivi précis des effectifs.
- Les éventuelles spécificités médicales ou alimentaires (allergies, traitements, préférences alimentaires, etc.).
- Le nom de la personne autorisée à le récupérer, avec un contrôle visuel et verbal lors du départ.

Pendant ce temps, les autres animateurs accueilleront les enfants et leurs familles de manière individualisée et bienveillante :

- Accueillir chaleureusement chaque enfant afin qu'il se sente attendu et en confiance.
- Échanger avec les parents afin d'instaurer un climat de confiance.
- Répondre aux questions concernant le programme ou les besoins spécifiques des enfants.
- Orienter les enfants vers les espaces d'activités adaptés.

La salle de motricité sera organisée en plusieurs pôles :

- Coin calme : avec des livres.
- Ateliers créatifs : dessin, coloriage et jeux de construction pour stimuler l'imagination.
- Espace de construction Kapla : pour encourager la créativité et la motricité fine.

Ce temps d'accueil permettra aux enfants de démarrer leur journée dans une ambiance sereine, tout en leur offrant la liberté de choisir leurs activités.

Départ des enfants

Une attention particulière sera portée à la communication avec les familles lors du départ. Un ou plusieurs animateurs se chargeront de transmettre un résumé de la journée à chaque parent :

- Activités réalisées : jeux, ateliers, sorties, etc.
- Comportement et interactions : progrès sociaux et personnels de l'enfant.
- Événements particuliers : incidents ou situations spécifiques abordés avec professionnalisme et discrétion.

Pendant ce temps, les enfants en attente de leurs parents pourront participer à des activités calmes :

- Coloriages et puzzles : pour stimuler la concentration et la créativité.
- Histoires contées : pour favoriser un retour au calme.
- Jeux de société simples : pour encourager les échanges et la convivialité.

L'ensemble de ces temps d'accueil, matin et soir, est pensé pour garantir la sécurité des enfants, leur offrir un cadre rassurant et favoriser une relation de confiance avec les familles.

c. rassemblement

Chaque matin, les enfants de chaque groupe sont comptés et vérifiés par l'ensemble des animateurs. Ce suivi est une responsabilité partagée afin d'assurer leur sécurité. À tout moment, chaque animateur doit être capable de donner le nombre exact d'enfants sous sa surveillance.

Lors de ce rassemblement, diverses activités peuvent être proposées : chants, jeux de ronde, éveil corporel, temps d'écoute et de discussion ou encore contes interactifs. Ces moments permettent d'instaurer une ambiance conviviale et de préparer les enfants à la journée qui commence.

d. Temps d'activité en autonomie

Ce moment laisse place à l'initiative des enfants, avec ou sans la présence active d'un animateur. Chaque enfant choisit librement comment occuper ce temps : jouer, se reposer, être seul ou en groupe. C'est une pause essentielle pour leur bien-être, mais toujours sous la vigilance des adultes. **L'autonomie ne signifie pas absence de surveillance.**

Selon les besoins et les envies des enfants, les animateurs peuvent proposer du matériel ou initier des jeux pour accompagner ce temps de détente.

e. Regroupement et présentation de la journée

Chaque matin, les enfants sont réunis pour découvrir le programme du jour. Les animateurs expliquent les activités proposées en illustrant leurs explications par des exemples concrets afin de capter leur intérêt et de les aider à faire un choix en fonction de leurs envies.

Ce moment d'échange permet également de repérer d'éventuelles difficultés ou besoins spécifiques chez certains enfants, facilitant ainsi un accompagnement adapté.

f. Temps d'animation

Les animations doivent être variées et adaptées au développement des enfants, en tenant compte de leurs besoins et de leurs centres d'intérêt : créativité, découverte, expression corporelle, sport, expériences scientifiques, moments calmes, etc.

Ces activités, soigneusement préparées, doivent être menées avec dynamisme tout en garantissant la sécurité des enfants. Il est impératif de recompter son groupe régulièrement et de s'assurer que chaque enfant reste sous la responsabilité d'un adulte.

L'imaginaire doit être encouragé dès que possible, et chaque activité doit avoir un objectif précis, évalué par la suite : a-t-il été atteint ? L'enfant a-t-il apprécié l'activité ? Souhaiterait-il la refaire ?

Les enfants doivent également avoir la liberté de ne pas participer s'ils en ressentent le besoin, dans le cadre d'un climat de confiance et de respect mutuel. Enfin, le rangement et le nettoyage font partie intégrante de l'animation : chaque enfant est invité à remettre le matériel à sa place, contribuant ainsi à la vie du groupe.

g. Les sanitaires

Il est crucial d'accorder une attention particulière au passage aux toilettes, à la fois pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

- Les enfants ne vont pas tous seuls aux toilettes.
- Dans la cour, un animateur sera posté devant les toilettes pour surveiller.
- Les animateurs doivent sensibiliser les enfants à l'importance du lavage des mains après chaque passage aux toilettes et au tirage de la chasse d'eau.
- Pour éviter les déplacements pendant les activités, les passages aux toilettes doivent être prévus avant chaque repas et avant/après les activités. Cependant, un enfant qui ressent le besoin d'aller aux toilettes doit être pris en charge rapidement, quel que soit le moment et l'activité en cours.
- Pour des raisons de sécurité, les animateurs doivent être activement présents dans les toilettes pour éviter tout accident ou incident, et pour responsabiliser les enfants quant au maintien de la propreté des lieux.

h. Les temps de repas/gouter

À la cantine

Avant le repas :

- Les animateurs s'assurent que chaque enfant passe aux sanitaires et se lave les mains.
- Avant d'entrer en cantine, ils recomptent les enfants pour vérifier la présence de chacun.

Installation aux tables :

- L'entrée au réfectoire se fera de manière calme, par petits groupes.
- Les enfants seront placés aux tables en veillant à les remplir pour faciliter le service.
- Un animateur sera présent à chaque table et partagera le repas avec les enfants.
- L'heure des repas (premier ou second service) sera déterminée le matin en fonction des sorties prévues et des effectifs (voir le tableau informatif).

Pendant le repas :

- Les animateurs aideront les enfants à se servir et à composer leur assiette.
- Ils les encourageront à goûter à tout sans jamais les forcer à manger.
- Ce temps doit favoriser l'autonomie : se servir seul, gérer les quantités pour éviter le gaspillage, bien utiliser le pain.
- Le repas est un moment d'échange privilégié où les enfants peuvent discuter des activités du matin, exprimer leurs envies et partager leurs impressions, dans un cadre calme et serein.

Fin du repas :

- Les enfants participeront au rangement de la table :
 - Vider et empiler les assiettes.
 - Regrouper les couverts et les verres.
 - Mettre les déchets (serviettes, morceaux de pain...) dans une assiette prévue à cet effet.
 - Déposer le tout en bout de table.
 - Vérifier que le sol est propre et ramasser les éventuels déchets tombés sous la table.

Après le repas :

- Chaque enfant range sa chaise avant de quitter la cantine.
- Un passage aux sanitaires est prévu (toilettes et lavage des mains).
- La sortie du réfectoire se fera progressivement pour éviter bousculades et encombrements.

Les pique-niques

- Si des tables sont disponibles, elles seront privilégiées.
- Les animateurs veilleront au respect de la chaîne du froid (ne pas laisser les glacières ouvertes) et des règles d'hygiène.
- Le déroulement du repas suivra les mêmes principes que ceux appliqués à la cantine, incluant le passage aux sanitaires.
- De retour au centre, les packs eutectiques seront replacés au congélateur et les glacières nettoyées.

Le goûter

Avant le goûter :

- Même organisation que pour le repas (passage aux sanitaires, comptage des enfants...).

Déroulement :

- Le goûter suit les mêmes règles que le déjeuner.

- Il peut être pris en cantine ou en extérieur par beau temps.
- Si le goûter a lieu dans la cour, les enfants participeront au débarrassage et au rangement du matériel.

i. Le temps de repos

Le temps calme débute après le repas et se termine au plus tard à 14h30.

Aménagement de l'espace :

Les animateurs organiseront la salle en plusieurs zones adaptées aux besoins des enfants :

- Un espace **sieste** pour ceux qui souhaitent se reposer.
- Un coin **lecture** pour un moment de détente.
- Un espace **jeux calmes** avec puzzles, dessins et jeux de société.

Pendant ce temps, une histoire ou une musique relaxante pourra être diffusée pour favoriser l'apaisement. Ensuite, les enfants seront libres de choisir leur activité en autonomie : lecture, dessin, jeux calmes...

j. La sieste

Les plus jeunes ou ceux qui en ressentent le besoin pourront se reposer dans la salle de sieste.

- Chaque enfant aura son propre lit, identifié par son prénom et personnalisé lors d'une activité manuelle.
- Ce lit restera le sien tout au long du mois et les draps seront changés mensuellement.
- Son emplacement restera fixe afin de lui offrir un repère stable et rassurant.
- Le doudou et la tétine, s'il en a une, seront à disposition.

Organisation et encadrement :

- Deux animateurs resteront dans la salle pour veiller au bien-être et à la sécurité des enfants.
- Par roulement, l'un d'eux pourra aller aider ses collègues.
- Le réveil se fera progressivement, selon le rythme de chaque enfant : on ne réveille pas un enfant qui dort.
- Cependant, la sieste prendra fin à 15h afin que tous puissent participer au goûter.
- Si un enfant s'endort tardivement, il pourra terminer son cycle de sommeil avant d'être réveillé en douceur.

k. Gestion des doudous et tétines

Le matin :

- Les enfants peuvent garder leur doudou pour faciliter la séparation avec leurs parents.
- À la fin de l'accueil, ils le rangeront dans leur sac jusqu'au temps calme ou la sieste.

Pendant la journée :

- Si un enfant se blesse ou a besoin de réconfort, il pourra utiliser son doudou temporairement.
- En dehors de ces moments, le doudou restera dans le sac afin de favoriser la vie en collectivité.

VI. La nature des activités proposées et les conditions de sécurité

a. Projets d'animation

Nous accueillons dans notre ALSH des enfants issus d'horizons sociaux et culturels diversifiés. Cette année, l'équipe d'animation mettra en place diverses activités et grands jeux autour du thème « **Éveil, découverte et initiation** ».

L'objectif est d'offrir aux enfants une ouverture sur le monde, en leur permettant d'explorer de nouvelles expériences et de sortir de leur quotidien.

Concernant les mercredis de l'année, l'équipe pédagogique élaborera des plannings prenant en compte la culture locale, les événements nîmois et les différents projets d'animation portés par l'équipe.

Pendant les vacances, les plannings seront thématiques et pourront être enrichis par des ateliers ou spectacles proposés en partenariat avec des structures.

Cette année, l'équipe pédagogique a choisi de travailler sur cinq projets d'animation, chacun ayant un objectif spécifique pour éveiller la curiosité des enfants et enrichir leurs découvertes :

- **Projet « Émotions »** : un projet mené tout au long de l'année pour aider les enfants à reconnaître, comprendre et exprimer leurs émotions à travers des jeux, des activités artistiques et des mises en situation favorisant l'empathie et l'expression de soi.
- **Projet « À la découverte de la faune et de la flore »** : une immersion dans le monde naturel qui permet aux enfants d'observer, découvrir et protéger leur environnement, tout en développant leur curiosité pour la nature.
- **Projet « Jeux de société »** : un projet qui revisite des jeux classiques et en propose de nouveaux adaptés à l'âge des enfants, afin de développer le sens de la coopération, la réflexion, le respect des règles et le plaisir de jouer ensemble.
- **Projet « Contes »** : un voyage au cœur de l'imaginaire et de l'oralité, où les enfants découvrent des histoires, participent à des ateliers de mise en scène et créent leurs propres récits, stimulant ainsi leur langage, leur créativité et leur imagination.
- **Projet « À la découverte de ma ville »** : un projet continu tout au long de l'année pour permettre aux enfants de mieux connaître leur environnement, leur patrimoine et les lieux emblématiques de Nîmes, en renforçant leur lien avec leur territoire

b. La programmation des activités

Les animateurs proposeront des activités variées et adaptées aux enfants, favorisant leur épanouissement aussi bien corporel qu'intellectuel. Ils s'appuieront sur leurs compétences, leur expérience et les outils disponibles (matériel pour les activités manuelles, jeux extérieurs, etc.). Toutes les sorties programmées (ex : visites des musées de la ville – musée de la Romanité, musée du Vieux Nîmes...) seront réfléchies en fonction de l'âge des enfants, des espaces disponibles et du budget.

Le jeu est un élément central dans le développement de l'enfant. Par des activités diversifiées, il acquiert autonomie, socialisation et développement physique, intellectuel et sensoriel.

Pour répondre aux besoins des moins de 6 ans, les activités seront courtes et variées (capacité de concentration d'environ 20 minutes). Dans une même journée, le programme alternera différents types d'activités :

- Le matin : chants et jeux extérieurs.
- Après le repas : contes ou activités manuelles.

L'objectif est d'offrir un rythme équilibré et des choix diversifiés aux enfants.

Toutefois, le respect du rythme et des envies de l'enfant est primordial. L'accueil de loisirs doit rester un lieu de détente et de découverte. Ainsi, aucun enfant ne sera contraint à participer à une activité ou une sortie s'il ne le souhaite pas. Des alternatives (coloriage, jeux calmes...) lui seront proposées.

c. Les sorties La baignade et transport

1. les Sorties

Consignes générales

- Les enfants doivent être habillés en fonction du temps : casquette obligatoire en été, chaussures adaptées, etc.
- Les animateurs respecteront la règle de sécurité : 1 animateur pour 8 enfants maximum et toujours un minimum de 2 animateurs par sortie.
- Respect des règles de circulation : traversées aux passages piétons, vigilance constante.
- Organisation du groupe :
 - Un animateur ouvre la marche, un autre la ferme.
 - Les enfants restent groupés en permanence.

Préparation des sorties

Pour toute sortie, les animateurs devront établir une liste en double exemplaire :

- Une copie affichée au bureau de la direction.
- Une copie gardée dans la pharmacie du groupe.

Cette liste devra inclure :

- ✓ Date et lieu de la sortie
- ✓ Nom des animateurs encadrants
- ✓ Nom et prénom des enfants
- ✓ Nombre total d'enfants présents
- ✓ Numéros d'urgence (centre, organisateurs, parents)

Matériel à emporter en sortie :

- ✦ Liste des enfants et de leurs renseignements médicaux (allergies, PAI...).
- ✦ Une trousse de secours complète.
- ✦ Eau et changes si nécessaire.
- ✦ Un sac à dos pour chaque animateur (les sacs à main sont interdits).

L'animateur devra également repérer les lieux à l'avance, bien délimiter les terrains de jeux et adapter l'espace en fonction de la sécurité des enfants.

Modalités d'organisation des activités physiques et sportives

Toutes les activités physiques proposées par l'équipe d'animation seront initiatiques et adaptées aux capacités des enfants.

Si un approfondissement est nécessaire, un intervenant qualifié (titulaire d'un Brevet d'État) sera sollicité pour encadrer la discipline concernée.

Ce programme vise à offrir un cadre sécurisé, stimulant et respectueux des besoins des enfants. À travers des activités variées et adaptées, les enfants pourront explorer, apprendre et grandir tout en s'amusant.

2. Les baignades

Les piscines

Lors des sorties à la piscine, enfants et animateurs doivent obligatoirement avoir :

- Un maillot de bain (shorts et caleçons interdits).
- Une serviette.
- Un bonnet de bain.

Encadrement et sécurité :

- La réglementation impose 1 animateur dans l'eau pour 5 enfants, avec un maximum de 20 enfants dans l'eau simultanément.
- Dès l'arrivée, un animateur doit se présenter au surveillant de baignade (BNSSA, poste de secours).
- Avant l'entrée dans l'eau, il forme un groupe nominatif d'enfants, qui restera le même pour toute la baignade.
- Il veille à ce que les enfants portent leurs brassards si nécessaire et reste toujours à moins de 2,5 mètres (2 brasses) de son groupe.
- Tous les animateurs sont responsables de l'ensemble des enfants, même en dehors de leur groupe.

Certains enfants peuvent rencontrer des difficultés à s'habiller ou se déshabiller. Les animateurs doivent :

- Être pédagogues et bienveillants.
- Encourager et valoriser les efforts des enfants.
- Proposer une méthode progressive (se changer étape par étape).

Les mers et rivières

En plus du matériel requis pour la piscine, chaque enfant doit avoir :

- Un t-shirt pour aller dans l'eau.
- De la crème solaire appliquée avant et pendant la baignade.
- Des chaussures d'eau.

Consignes spécifiques :

- L'animateur et le surveillant de baignade (SB) doivent délimiter une zone de baignade sécurisée avec une ligne d'eau.
- Tous les enfants doivent être protégés du soleil (t-shirt, casquette et crème solaire).

Les pataugeoires

- Installées dans un espace sécurisé et ombragé, avec une bâche au sol.
- L'eau ne doit pas dépasser 20 cm et sera renouvelée quotidiennement.
- Les mêmes consignes de sécurité que pour les piscines et rivières s'appliquent.

3. Les transports

Le transport sera fréquemment utilisé pour les points de raccompagnements et pour les sorties. Il est important de connaître les bases de la réglementation des transports et des déplacements à pied.

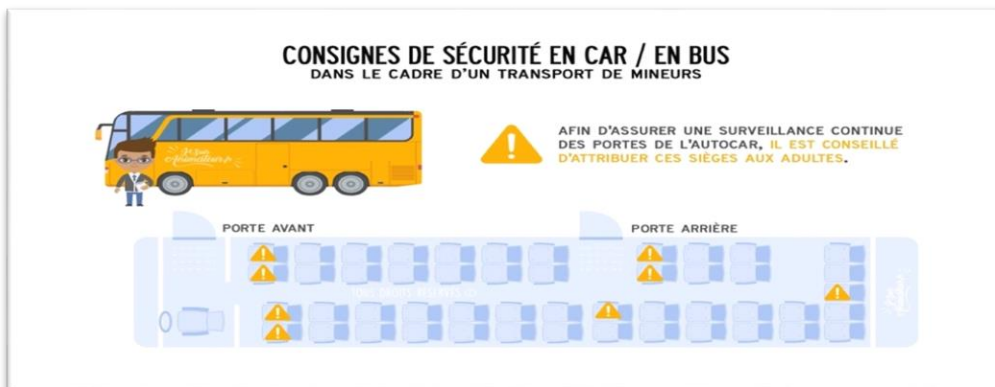
➤ Les Déplacements

- Tous les animateurs doivent connaître le nombre exact d'enfants.

- Dans le centre, les déplacements ne se font pas forcément en rang deux par deux, mais impérativement dans le calme.
- Le rang deux par deux n'est pas obligatoire, mais facilite le comptage rapide des enfants. Les consignes doivent être données sans excès de voix.
- À l'extérieur, une liste avec le nom et le prénom, ainsi que le nombre exact des enfants, le prénom des animateurs avec l'heure de départ et de retour, sera remise à la direction et un double sera mis dans la trousse de pharmacie. Les dossiers des enfants doivent être pris pour chaque sortie, sauf s'ils sont situés dans la garrigue derrière le centre.
- Lors des déplacements en bus, les animateurs doivent compter les enfants avant la montée, à l'intérieur et à la descente. Un animateur installe les enfants dans le bus, un autre aide les plus petits, et un dernier ferme la marche.
- Les animateurs doivent s'assurer que tous les enfants sont correctement assis et que les ceintures de sécurité sont attachées. Aucun enfant ne doit être placé à l'avant, près des sorties de secours ou au milieu du bus.
- Lors des déplacements en bus de ville, un animateur invite les enfants à rester groupés en montant dans le bus, puis recompte les enfants dès qu'ils sont tous installés. En descendant du bus, l'animateur compte les enfants au fur et à mesure, les place si nécessaire, et reste dans le bus pour s'assurer que tous les enfants sont descendus avant de recompter le rang.

En préparation des sorties de groupe, les animateurs ont l'obligation de :

1. Informer les parents
2. Connaître le lieu, le trajet et le moyen de s'y rendre
3. Connaître les horaires
4. Prendre la liste des enfants en respectant le taux d'encadrement
5. Vérifier la tenue de chaque enfant adaptée à l'activité
6. Prendre la trousse à pharmacie avec téléphone chargé et échange de numéros
7. Prendre les médicaments ou traitements des enfants concernés
8. Prendre le mode de paiement et/ou les tickets de bus
9. Prendre le pique-nique
10. Prendre casquettes et changes si nécessaire.



Attention : lors de chaque déplacement, sorti, un. e animateur. Ice doit être en charge du « comptage » des enfants il est primordial de compter régulièrement son groupe.

d. Les ateliers ressources

Certains centres de loisirs de Nîmes, désignés comme centres ressources par la coordination, organisent des activités à la demi-journée ou à la journée pour les autres ACM de la ville. Leur infrastructure, dotée d'une grande capacité d'accueil, permet de recevoir des groupes d'enfants issus de différents quartiers.

L'objectif principal de ces centres est de favoriser la mixité sociale en offrant aux enfants un cadre différent de leur environnement habituel. Ils peuvent ainsi découvrir et pratiquer des activités qui ne sont pas réalisables dans leur centre d'origine.

Un budget spécifique est alloué à ces structures afin de proposer une large variété d'activités, animées par des intervenants extérieurs qualifiés. Ces centres accueillent aussi bien les maternelles que les primaires, et les directeurs ont la possibilité de prolonger l'expérience en restant sur place la journée, même pour une activité initialement prévue à la demi-journée.

Les Centres Ressources à Nîmes

Les centres Mas Boulbon, René Char et Carmel sont spécialement équipés pour répondre à ces besoins. Ils disposent de matériel adapté et d'animateurs aux compétences variées.

e. La participation des mineurs

Les mercredis, nous adoptons un système d'activités à la carte afin de mieux répondre aux besoins de chaque enfant, tout en tenant compte de notre effectif réduit. Le libre choix reste au cœur de notre démarche : à chaque séance, les enfants peuvent opter pour des jeux sportifs, des activités manuelles ou des jeux libres.

Ce fonctionnement est maintenu pendant les vacances, avec une immersion dans une thématique spécifique (ex. : *La forêt enchantée*), enrichissant ainsi leur expérience.

Les temps de repas sont des moments privilégiés, propices à l'expression et à l'échange en petit groupe avec un animateur. Ce cadre serein permet aux enfants de s'exprimer librement, de faire des propositions et de partager leurs idées. En aucun cas, ce temps ne doit être utilisé pour des réprimandes.

L'objectif est d'encourager la prise de parole en instaurant un climat de confiance. Ces échanges favorisent également l'autonomie, le développement de nouveaux savoir-faire et, par exemple, la découverte des aliments.

f. Un travail particulier engagé sur trois projets au sein du Lot du Centre

Afin d'orienter cette proposition et de la contextualiser par rapport au territoire du secteur Centre, un travail collaboratif a été mené avec les directeurs des ACM concernés. Cette réflexion a permis de définir des orientations communes en lien avec le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), qui seront ensuite intégrées dans les six projets pédagogiques des ACM du secteur.

Un territoire urbain et socialement mixte

Les six structures concernées présentent des conditions de mixité sociale appréciables et accueillent notamment des enfants issus de milieux défavorisés.

Le secteur Centre regroupe des ACM situés en cœur de ville à Nîmes, bénéficiant d'un accès facilité aux transports en commun et aux infrastructures culturelles. Cependant, malgré cette proximité, de nombreux enfants et familles fréquentant ces structures accèdent rarement aux ressources culturelles disponibles dans le centre-ville, ni aux espaces naturels environnants.

Trois axes prioritaires

Afin d'accompagner ces enfants dans une ouverture à leur environnement et de renforcer leur lien au territoire, nous avons défini trois axes principaux :

➤ **Les événements**

En cohérence avec le PEDT et le projet éducatif, trois grands événements rythmeront l'année :

- **La Journée des Droits de l'Enfant** : en lien avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), pour sensibiliser les enfants à leurs droits fondamentaux.
- **Le Carnaval** : un moment d'échange et de découverte pour valoriser différentes expressions culturelles.
- **Fête de la nature** :
- **La Fête Pop** : un événement festif et fédérateur, en impliquer davantage les familles, notamment lors de ce troisième événement. L'objectif est de renforcer leur engagement dans la vie de l'accueil de loisirs et de créer du lien entre les parents, les enfants et l'équipe pédagogique.

Ces événements ont pour objectif de favoriser les rencontres entre les enfants des différentes structures, de mutualiser les compétences et savoir-faire des équipes pédagogiques, et d'ouvrir le champ des possibles aux enfants en leur offrant une expérience différente de leur quotidien.



VII. Les modalités de fonctionnement de l'équipe d'animation

a. Le recrutement

Le directeur est recruté par le coordinateur par le biais d'un entretien. Les animateurs, quant à eux, sont recrutés par le directeur. Les entretiens des animateurs, qui durent entre 30 et 45 minutes, suivent tous le même format (entretien d'évaluation) afin d'évaluer leurs compétences et leur bon sens

b. Participation des Animateurs

L'équipe d'animation joue un rôle prépondérant dans la préparation des mercredis et les sessions des vacances et l'élaboration du projet pédagogique. Leur participation est rythmée par des réunions d'information, d'échange, de formation et de régulation, durant lesquelles :

- Ils préparent les aspects logistiques et pratiques avant l'accueil du public.
- Ils préparent un panel d'activités à proposer aux enfants et aux jeunes.
- Ils régulent la conduite du projet pédagogique et du programme d'activités entre les temps d'accueil.
- Ils élaborent un bilan de l'accueil à la fin de celui-ci.
- Ils évaluent le projet pédagogique.

Prise de Décision Collective

Impliquer l'équipe dans les décisions augmente la motivation individuelle. Les modalités de décision (consensus, vote à la majorité ou décision du directeur) sont définies en amont. Les étapes de la prise de décision collective sont :

1. Poser les règles de fonctionnement :
 - Définir le mode de décision.
 - Respecter le temps de parole de chacun.
 - Définir le timing.
2. Énoncer l'objectif.
3. Conduire le débat.

Décider ou reporter la décision.

c. L'équipe d'animation

Elle doit évidemment répondre aux 5 fonctions de l'animateur :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs, en particulier en les sensibilisant, dans le cadre d'un projet pédagogique, aux risques liés aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité. Cela implique d'être vigilant et réactif face aux situations à risque, tout en créant un environnement sécurisé et bienveillant.
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs impliqués, qu'il s'agisse des enfants, des familles, des collègues ou des partenaires externes. Cela nécessite des compétences en communication interpersonnelle et en gestion de groupe.
- Contribuer, au sein de l'équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique cohérent avec le projet éducatif global, tout en respectant le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs. Cela implique de travailler en collaboration avec les autres membres de l'équipe pour planifier et mettre en œuvre des activités adaptées aux besoins et aux intérêts des enfants.
- Encadrer et animer la vie quotidienne ainsi que les activités proposées, en veillant à ce qu'elles soient sécurisées, stimulantes et enrichissantes pour les enfants. Cela nécessite des compétences organisationnelles, créatives et pédagogiques.

➤ Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets individuels ou collectifs, en les encourageant à exprimer leurs idées, à prendre des initiatives et à développer leur autonomie. Cela implique d'être à l'écoute des besoins et des aspirations des enfants, et de les soutenir dans leurs démarches et leurs apprentissages.

Pour décrire la posture d'animateur ou d'animatrice au quotidien, il est essentiel d'adopter une attitude chaleureuse, souvent exprimée par un sourire et un langage positif. La disponibilité et l'écoute active envers chaque enfant sont primordiales, en tenant compte à la fois de leurs paroles et de leurs expressions non verbales, en reformulant et en faisant preuve d'empathie. Laisser les enfants s'exprimer librement sans les juger permet d'établir une relation de confiance solide.

Il est important de permettre aux enfants de participer aux décisions, de les consulter régulièrement afin qu'ils comprennent l'importance des choix et qu'ils développent une certaine autonomie. Vivre en groupe demande aux enfants de s'adapter, de se comprendre mutuellement et d'accepter les différences de chacun. Notre rôle dans cette démarche est de favoriser les moments de discussion et de créer une dynamique inclusive en valorisant les singularités de chacun. Il est essentiel de prendre en compte les sentiments et les besoins de chacun pour créer une atmosphère propice aux échanges et à la bienveillance. Établir avec les enfants un cadre clair, juste et adaptable contribue à les sécuriser et favorise le bon déroulement des activités et de la vie quotidienne.

Au sein de l'équipe, il est primordial de tenir compte des besoins de chacun et des plannings, en favorisant une communication ouverte pour éviter les conflits.

Nos recommandations :

Tenue vestimentaire : une tenue correcte exigée, les chaussures doivent tenir le pied (claquettes interdites).

Langage : l'animateur doit avoir un vocabulaire adapté à l'enfant

Portable : l'animateur utilise son portable pendant ses temps de pause ou seulement en cas d'urgence.

Cigarettes : l'animateur fume ses cigarettes uniquement en temps de pause et à l'extérieur de la structure.

d.La direction

L'équipe de direction doit répondre aux 5 fonctions réglementaires :

- Élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil
- Développer les partenariats et la communication

Le directeur assume également la responsabilité du suivi du stagiaire pratique. Il rencontre le stagiaire en amont pour mieux le préparer, en essayant de répondre à ses attentes et à ses besoins. Il demande au stagiaire de mener une activité ainsi qu'un grand jeu, et de pouvoir analyser l'activité par la suite. Il organise des évaluations collectives et des bilans individuels.

Pour cela, il accompagne les animateurs dans l'élaboration de leurs projets d'animation, de leurs projets avec les enfants ou tout simplement dans leurs projets d'activités, afin de répondre aux attentes et aux besoins de chacun.

Pendant cette session, il délègue certaines tâches à son adjointe "administratif", qui a la charge de gérer tous les aspects administratifs et sanitaires. Le directeur supervise les deux côtés. L'adjoint s'occupe également du suivi sanitaire des enfants et de l'infirmerie. Elle transmet aux animateurs toutes les informations jugées importantes concernant les enfants. Elle établit un lien avec les familles et crée, sur le lieu d'accueil direct ou aux points de raccompagnement, un environnement pratique, ludique et convivial pour instaurer un climat de confiance et d'écoute avec les parents.

En général, le directeur se rend disponible à tout moment pour répondre à une demande, un besoin ou pour résoudre une situation. Il est le garant du bon fonctionnement global de la structure.

e. L'organisation du temps de travail

Les animateurs tournent sur ces créneaux horaires afin de respecter le taux d'encadrement et leur temps de travail.

Les mercredis, l'équipe d'animation travaille 10 heures par jour

| | | | |
|----------|------------|------------|------------|
| Mercredi | 7h30-17h30 | 8h00-18h00 | 8h30-18h30 |
|----------|------------|------------|------------|

Pendant les vacances, l'équipe d'animation ne doit pas faire plus de 48h semaine.

| | | | | |
|----------|------------|------------|------------|------------|
| Vacances | 7h30-17h30 | 8h00-18h00 | 8h30-18h30 | 9h00-17h00 |
|----------|------------|------------|------------|------------|

Les réunions d'équipe se déroulent sur l'ACM le mardi après-midi (2 heures) et le samedi avant chaque session de vacances (10 heures). C'est un temps d'échange pour discuter du fonctionnement, des évolutions et des problématiques rencontrées avec les enfants ou autres. Des réunions bilan seront prévues une fois par trimestre. Des réunions de régulations auront lieu au besoin.

Les pauses sont prises principalement pendant les temps calmes des enfants, tout en veillant à garantir une surveillance continue. Elles durent 45 minutes maximum et peuvent être fractionnées dans la journée selon les besoins du service. Si nécessaire, la direction organisera des roulements.

f. Déplacement à l'intérieur du centre

Les animateurs doivent en permanence savoir où se trouvent les enfants et les adultes de leur groupe. Chaque enfant doit être sous la surveillance d'au moins un membre de l'équipe pédagogique, que ce soit dans les salles, les sanitaires, la couchette ou la cour.

g. Rangement du matériel

- À la fin de chaque activité, le matériel doit être rangé, nettoyé et désinfecté dans les armoires prévues.

- Lorsqu'un groupe quitte un lieu d'activité, il doit éteindre les lumières et fermer les portes.
- Les enfants doivent être impliqués dans le rangement (ramassage des papiers, rangement des jeux, nettoyage des tables...).
- Les armoires et la régie doivent être régulièrement organisées.
- Un inventaire du matériel est réalisé entre chaque session de vacances pour réapprovisionnement si nécessaire.
- Sécurité : Les locaux étant partagés, chaque armoire doit être refermée avec un cadenas avant de quitter les lieux.

h. Utilisation du téléphone portable

L'usage du téléphone portable ne doit pas perturber le fonctionnement du centre.

- Les appels et messages personnels sont autorisés uniquement pendant les pauses, sauf en cas d'urgence.

Lors des sorties, un animateur doit conserver son téléphone allumé pour pouvoir joindre ou être joint par la direction à tout moment.

i. Évaluation des Animateurs

En tant que directeur formateur, la direction doit être vigilante au parcours des stagiaires de sa structure.

Afin d'accompagner le stagiaire dans une démarche de progression, l'équipe de direction aura régulièrement des entretiens de régulation avec le(s) stagiaire(s).

→ Les animateurs stagiaires s'autoévaluent en début, milieu et fin de chaque session. L'animateur en stage pratique est évalué sur différentes animations (jeu/ grand jeu/ activité manuelle).

L'évaluation du stage pratique s'effectue en fin de session.

1) Entretien préalable :

En début de stage, le directeur doit définir, avec le stagiaire, les objectifs du stage, les modalités de suivi et les critères d'évaluation utilisés pour valider le stage pratique, en s'appuyant sur le bilan d'étape élaboré par le stagiaire à la fin de sa session de formation générale.

Les entretiens intermédiaires

Les entretiens sont réalisés sur la base des observations effectuées et de l'outil d'évaluation utilisé. Ils permettent d'analyser les progressions et les besoins de l'animateur. La conclusion des entretiens permet de fixer les objectifs atteints, ceux à poursuivre, ou de définir de nouveaux objectifs.

L'entretien final

Le directeur et le stagiaire évaluent, ensemble, la progression de l'animateur tout au long du stage ainsi que ses acquis en termes de savoirs, savoir-être et savoir-faire.

Les observations en situation

Le directeur ou le référent désigné en début de séjour devra observer le stagiaire lors de la préparation et de la conduite de ses animations, ainsi que sur des temps de « vie quotidienne » et lors des réunions d'équipe. La fréquence des temps d'observation doit être régulière tout au long du stage.

Les conseils apportés à l'animateur - animatrice

Le directeur veille à mettre progressivement le stagiaire en situation d'autonomie dans la préparation et la conduite de ses animations. Il le guide dans ses choix pédagogiques lors de l'élaboration de ses animations. L'équipe pédagogique peut être sollicitée afin de l'accompagner dans sa progression. Le stagiaire doit pouvoir s'enrichir de l'expérience de chacun.

VIII. Les conditions de sécurité

a. Règlementation et sécurité

Les accueils collectifs de mineurs dépendent du code de l'action sociale et des familles, code de la santé publique, code de la route et des instructions D.D.C.S.

Dans le placard bureau sont à disposition des livres ou documentations sur la réglementation qui nous concerne et sur les activités prévues.

<https://www.gard.gouv.fr/contenu/telechargement/47439/31842>

1/file/Recommandations%20ACM%20Gard%202022.pdf

b. Santé (Soins, trousse a pharmacie)

Chaque fois qu'un enfant nécessite des soins, les animateurs doivent consigner les détails dans un cahier dédié, incluant le nom, prénom, âge et nature du soin. Pour les sorties et activités en dehors du centre, l'équipe doit disposer d'une pharmacie, et chaque soir, l'animateur référent doit en vérifier l'état et communiquer les informations à la direction.

La pharmacie sur le point de raccompagnement doit être vérifiée et complétée chaque semaine si nécessaire, tout comme les soins qui doivent être consignés quotidiennement dans le cahier du centre.

Les premiers soins doivent être administrés en portant des gants pour des raisons d'hygiène, et en cas de blessure grave, les secours doivent être contactés en premier, suivi de l'information à la direction et aux parents.

En cas de fièvre ou de douleurs chez un enfant, la direction doit être informée pour prévenir les parents, et cela doit être consigné dans le cahier de pharmacie.

Il est essentiel de rester attentif aux périodes de forte chaleur et de canicule en suivant les consignes de sécurité, comme le port de la casquette, des lunettes de soleil, l'utilisation de crème solaire, et la mise à disposition d'eau en libre-service avec des gobelets ou des gourdes pour chacun.

La trousse de premiers secours doit être adaptée à l'accueil, en tenant compte du nombre de personnes, des activités et des conditions environnantes. Elle doit contenir uniquement des produits adaptés aux petites plaies et être conservée sous clé, accessible uniquement aux adultes.

L'assistant sanitaire :

Un membre de l'équipe d'encadrement est chargé du suivi sanitaire. Cette personne doit être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de l'attestation de Prévention et secours civiques de niveau 1.

Rôles et responsabilités :

- Vérifier et lister les renseignements médicaux de chaque enfant.
- Informer les autres animateurs de l'existence d'éventuelles allergies médicamenteuses ou alimentaires.
- Identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical et s'assurer de la prise des médicaments.
- Tenir à jour les trousse de premiers soins.
- Tenir le registre des soins donnés aux mineurs, notamment les traitements médicamenteux.

S'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clé, sauf lorsque le médicament.

c.Fiche sanitaire/cahier de soins/PAI

Pour inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs, les parents doivent au préalable remplir une fiche sanitaire où sont stipulées les allergies, les traitements médicaux, le nom du médecin traitant et les numéros d'appel en cas d'urgence médicale. Les allergies sont affichées dans le cahier des présences, à disposition de toute l'équipe d'animation ainsi qu'au restaurant scolaire. Les enfants présentant des allergies alimentaires doivent bénéficier d'un PAI (projet d'accueil individualisé). Avant chaque période, les trousse sont vérifiées et les éléments manquants sont rajoutés à l'aide de la réserve. Tous les soins, même les petits bobos, doivent être notés sur le cahier de pharmacie.

d.Vie quotidienne

La vie quotidienne est une composante essentielle des activités proposées aux enfants, élaborée avec soin par les animateurs de chaque secteur. Cette journée type, pensée et organisée avec attention, vise à garantir le déroulement harmonieux des journées des enfants. Chaque animateur endosse la responsabilité de ce fonctionnement et doit démontrer ses compétences pédagogiques ainsi que sa capacité à gérer les groupes, tout en servant de modèle pour les enfants.

➤ Règle de vie

Un enfant laissé sans limites risque de ne pas se construire correctement, se sentant dépourvu de repères et donc en proie à l'insécurité. Cependant, un cadre trop permissif ou autoritariste n'est pas non plus bénéfique. Il est essentiel d'établir un cadre défini avec des règles claires, précises et cohérentes.

En tant qu'animateurs, nous devons incarner les valeurs que nous souhaitons voir chez les enfants. Les objectifs principaux incluent le développement de la confiance en soi, de l'autonomie, de la capacité à agir et penser par soi-même, à communiquer avec les autres, ainsi que le respect des autres et de l'environnement, tout en préparant l'enfant à une vie sociale harmonieuse.

Cet état d'esprit implique de faire confiance à l'enfant et vise à l'accompagner dans son développement, en respectant son rythme et sa personnalité, avec bienveillance. La liberté de choix et de mouvement, tout en respectant les règles de vie en groupe, favorise le développement de l'autonomie chez l'enfant.

Pour garantir le bon déroulement de la vie en collectivité et la sécurité de tous, des règles sont établies dès le premier jour. Ces règles, basées sur la règle des 3 R (je me respecte, je respecte les autres, je respecte l'environnement autour de moi), favorisent le vivre ensemble et constituent un apprentissage précieux pour leur futur rôle de citoyen.

En cas de comportements irrespectueux, les parents sont immédiatement informés et toute détérioration volontaire est sanctionnée. Cela assure un environnement sûr et respectueux où chaque enfant peut s'épanouir et apprendre à vivre en société.

IX. Les conditions de sécurité

a. Santé (Soins, trousse à pharmacie...)

Chaque fois qu'un enfant nécessite des soins, les animateurs doivent consigner les détails dans un cahier dédié, incluant le nom, prénom, âge et nature du soin. Pour les sorties et activités en dehors du centre, l'équipe doit disposer d'une pharmacie, et chaque soir, l'animateur référent doit en vérifier l'état et communiquer les informations à la direction.

La pharmacie sur le point de raccompagnement doit être vérifiée et complétée chaque semaine si nécessaire, tout comme les soins qui doivent être consignés quotidiennement dans le cahier du centre.

Les premiers soins doivent être administrés en portant des gants pour des raisons d'hygiène, et en cas de blessure grave, les secours doivent être contactés en premier, suivi de l'information à la direction et aux parents.

En cas de fièvre ou de douleurs chez un enfant, la direction doit être informée pour prévenir les parents, et cela doit être consigné dans le cahier de pharmacie.

Il est essentiel de rester attentif aux périodes de forte chaleur et de canicule en suivant les consignes de sécurité, comme le port de la casquette, des lunettes de soleil, l'utilisation de crème solaire, et la mise à disposition d'eau en libre-service avec des gobelets ou des gourdes pour chacun.

La trousse de premiers secours doit être adaptée à l'accueil, en tenant compte du nombre de personnes, des activités et des conditions environnantes. Elle doit contenir uniquement des produits adaptés aux petites plaies et être conservée sous clé, accessible uniquement aux adultes.

L'assistant sanitaire

Un membre de l'équipe d'encadrement est chargé du suivi sanitaire. Cette personne doit être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de l'attestation de Prévention et secours civiques de niveau 1.

Rôles et responsabilités :

- Vérifier et lister les renseignements médicaux de chaque enfant.
- Informer les autres animateurs de l'existence d'éventuelles allergies médicamenteuses ou alimentaires.
- Identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical et s'assurer de la prise des médicaments.

- Tenir à jour les trousse de premiers soins.
- Tenir le registre des soins donnés aux mineurs, notamment les traitements médicamenteux.

S'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clé, sauf lorsque le médicament doit être en permanence

b. la Fiche sanitaire/Cahier de soins/PAI

Pour inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs, les parents doivent au préalable remplir une fiche sanitaire où sont stipulées les allergies, les traitements médicaux, le nom du médecin traitant et les numéros d'appel en cas d'urgence médicale. Les allergies sont affichées dans le cahier des présences, à disposition de toute l'équipe d'animation ainsi qu'au restaurant scolaire. Les enfants présentant des allergies alimentaires doivent bénéficier d'un PAI (projet d'accueil individualisé). Avant chaque période, les trousse sont vérifiées et les éléments manquants sont rajoutés à l'aide de la réserve. Tous les soins, même les petits bobos, doivent être notés sur le cahier de pharmacie.

c. Gestion de la chaleur/canicule

En période de forte chaleur, les enfants sont particulièrement exposés aux risques de coup de chaleur et de déshydratation rapide. Une vigilance supplémentaire sera accordée aux enfants ayant des pathologies respiratoires telles que l'asthme. Les recommandations du plan canicule disponible sur le site du ministère de la Santé seront suivies, notamment :

- Boire régulièrement de l'eau
- Rester au frais
- Mouiller et ventiler le corps
- Éviter les efforts physiques
- Se protéger du soleil

Attention, sachez qu'un enfant qui a soif est déjà en déshydratation. C'est pourquoi l'animateur proposera régulièrement à l'enfant à boire.

Au centre, des fontaines d'eau seront mises à disposition avec des gobelets afin que les enfants puissent boire à leur convenance.

Les familles seront encouragées à fournir à leurs enfants un sac contenant une bouteille d'eau, une casquette, un tee-shirt léger et de la crème solaire.

Les sorties aquatiques, ou des activités liées à l'eau seront maintenues afin de rafraîchir les enfants. Les autres sorties pourront être annulées et remplacées par des jeux d'eau ou des baignades dans les pataugeoires sur la structure.

Les plannings pourront être réadaptés en fonction de la météo. Organisation des horaires des activités pour éviter les heures les plus chaudes de la journée. les activités intérieures ou des jeux calmes pendant les périodes de chaleur intense, et les activités plus physiques pour le matin ou le soir lorsque la température est plus clémente.

Hydratation : En plus de proposer régulièrement de l'eau aux enfants, veillez à ce qu'ils boivent suffisamment.

Communication avec les Familles : Informerai régulièrement les parents des mesures prises pour gérer la chaleur au centre de loisirs.

d. Plan canicule

La canicule peut avoir un impact sanitaire considérable. Il est donc primordial de bien s'en protéger. Certaines mesures doivent être mises en place surtout chez les enfants. Ils sont plus sensibles à ces risques du fait de leur jeune âge (thermorégulation moins efficace, part d'eau dans leur poids corporel plus important que celui de l'adulte) ; par ailleurs, ils ne peuvent accéder sans aide extérieure à des apports hydriques adaptés.

Je me prépare

- J'élabore un plan de gestion interne et adapte mon organisation.
- Je prends connaissance des mesures de prévention et apprends à reconnaître les symptômes d'alerte.
- Je vérifie les bâtiments et les équipements : Stores, volets, pièces rafraîchies (douches, brumisateurs, climatiseurs, ventilateurs, réfrigérateurs).
- Je place un thermomètre dans chaque salle.
- Je vérifie les réserves d'eau potable.

J'agis

- Je donne à boire régulièrement
- Je mets les enfants à l'ombre aux heures les plus chaudes et j'adapte leurs activités et les sorties (intérieur/extérieur) en évitant les efforts intenses.
- Je les rafraichis en évitant les eaux trop froides.

J'améliore

- Au décours de vagues de chaleur j'évalue et analyse la gestion de l'évènement pour identifier les points faibles et apporter des améliorations au dispositif



e. Le PPMS

Ce plan nous sert à faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident, d'un imprévu, ou d'un cas de force majeure, à assurer la sécurité des enfants et du personnel du centre. Un document opérationnel propre à chaque

Accueil de loisirs, nous est remis par la mairie afin d'être opérationnel en attendant les secours et les directives.

Les exercices de simulation :

Un exercice de type PPMS mise à l'abri ou confinement est obligatoire.

Objectif :

- entraîner les enfants et le personnel sur la conduite à tenir en cas de survenue d'un événement majeur (informer, responsabilité, reconnaître l'alerte, appliquer les consignes, vérifier le matériel...)
 - mettre en évidence les évolutions ou les adaptations à apporter au PPMS afin de le renforcer.
- Le déclenchement de l'alerte se fait par des boîtiers situés à plusieurs endroits dans les locaux. (Voir plan affiché à l'accueil du centre).

Les personnes désignées rejoignent leur poste et appliquent les consignes qui leur ont été assignées.

Les autres personnels veillent au bon déroulement de l'évacuation, pensent au public spécifique (personne en situation de handicap), établissent la liste des absents, signalent les incidents, gèrent l'attente de façon ludique si cela est possible.

Les enfants et animateurs se dirigent dans le calme vers les lieux prévus par le plan.

Écouter la radio : France Bleu. Pour écouter les informations officielles et les consignes éventuelles.

Les lieux de mise en sûreté doivent être accessibles à tout moment et de n'importe quel endroit de l'établissement.

- En cas d'incendie notre point de rassemblement est au fond de la cour primaire de l'école ou en extérieur selon le danger.
- En cas de confinement, nous nous regrouperont dans la salle polyvalente.

La boîte PPMS (distribuées par la Ville de Nîmes) est disposée dans le bureau de la directrice.

Elle est composée de :

- *2 trousse de secours
- *Lampe torche et piles
- *Gobelets
- *Mouchoirs
- *Radio
- *3 couvertures de survies
- *2 scotchs (confinement)
- *Une sirène
- *Jeux de cartes, feutres, feuilles
- *Sac poubelle

Le document officiel avec la conduite à tenir et par qui cela doit être fait est affiché dans le bureau de la direction.

f.Exercice incendie

Le registre de sécurité se trouve à l'étage vue de toutes les personnes susceptibles de le visualiser. Des affichages sont positionnés partout dans l'école où se fait l'accueil du centre de loisirs.

L'exercice sera fait au moins une fois par période.

En cas d'incendie : Numéro POMPIER 18

Liste des choses à faire en cas de découverte d'un foyer incendie :

- *Donner l'alerte, enclencher l'alarme
- *Faire évacuer les locaux
- *Rassurer les enfants et les compter
- *Chaque animateur met en application sa mission donnée en amont par la directrice
- *Se rendre au point de rassemblement avec le listing des enfants si l'endroit est impossible à atteindre, s'éloigner au maximum du danger en faisant appel à son
BON SENS !
- *Compter à nouveau les enfants, faire l'appel
- *S'assurer qu'il n'y a plus personne dans les locaux
- *Se baisser dans la fumée
- *Garder son calme au maximum, le groupe d'enfant sera mis à l'abri du danger le plus rapidement possible.
- *Donner le maximum d'informations aux secours.